

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 326

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Aide du Département à l'Equipement rural - Année 2016 - 1ère répartition

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21**

RAPPEL DE LA LEGISLATION

La dotation globale d'équipement (D.G.E) instituée par la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, correspond depuis 2006 exclusivement à l'ancienne seconde part de cette dotation, la première ayant été intégrée dans la dotation de compensation des Départements.

Conformément à l'article L3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements au prorata des dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural, effectuées sur le territoire de communes rurales.

Je vous rappelle que la liste des communes rurales par département de même, de même que les travaux d'équipement rural, sont limitativement définis par l'Etat.

Dans les Bouches-du-Rhône 32 communes sont classées en 2016 « communes rurales » par l'Etat.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au Budget Départemental 2016 s'élève à 70.000 €

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'engagement d'une première répartition de crédits dans le cadre de l'Aide du Département à l'équipement rural pour l'année 2016.

Le Conseil Départemental a été saisi, à ce titre, de différentes demandes de subventions départementales présentées en annexe.

Les propositions d'affectation de ces crédits ont été établies en fonction des besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 63.262 € sur une dépense subventionnable globale de 316.308 €HT, selon le détail indiqué en annexe.

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- statuer sur l'ensemble de ces propositions, soit 63.262 € sur une dépense subventionnable de 316.308 €HT ;
- m'autoriser à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat qui définit les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10043W	70 000 €	0 €	63.262 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610043			
Dont IB	204-74-204142	70.000 €	0 €	63.262 €
Première Commission Permanente votant une affectation concernant cette autorisation de programme				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL